

TARIFS DES TAXIS

Département d'Eure-et-Loir (28) - (Tarif fixé par l'arrêté préfectoral n°2024-02-SP/Dreux du 09 février 2024)

Valeur de la chute 0,10 € soit 0,10 € toutes les 13,8461 secondes	Prise en charge	2,21 €
Tarif kilométrique :	Tarif horaire (attente ou marche lente)	26,35 €
Tarif A	Course de jour avec retour en charge à la station	1,19 €
Tarif B *	Course de nuit avec retour en charge à la station	1,79 €
Tarif C	Course de jour avec retour à vide à la station	2,38 €
Tarif D *	Course de nuit avec retour à vide à la station	3,57 €

* de 19h00 à 7h00, ou dimanche et jours fériés, ou routes effectivement enneigées ou verglacées avec véhicules dotées d'équipement spéciaux

Minimum de perception : 8,00 € Facturation obligatoire : > 25,00 €

Suppléments :

Prise en charge de passager supplémentaire : pour chaque passager, majeur ou mineur, à partir du cinquième	4,00 €
Prise en charge de bagages transportés hors de l'habitacle ou du coffre avec équipement extérieur (suppl par bagage) et au-delà de trois valises par passager	2,00 €
Autres Péages, bacs, ponts, etc ...	Au réel en sus

Ce véhicule émet 114 gr de COD au Km²